

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2016-12(FIN)

Date de convocation : 22 janvier 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 6

Votants : 16

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille seize et le 02 février le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Sophie BALASSE, Delphine BAGARRY, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET,
Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Bernard DIGUET, Robert GAY, André LAURENS, Christian LOGIER, Jacques LARTIGUE, Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Clotilde BERKI, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD,
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Serge PRATO, Gilbert SAUVAN,

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Modification de l'AP/CP relative au programme ANTARES

Le Vice-Président AUBERT expose :

Par délibération n°2011-138 du 13 décembre 2011, le Conseil d'Administration avait décidé d'engager un programme de modernisation du système d'alerte et de transmission dans le cadre du passage au réseau numérique ANTARES.

Le montant de l'opération avait été arrêté à 3 370 392 euros, porté à 3 448 734 euros par délibération n°2012-91 du 7 décembre 2012 puis à 3 803 843 euros par délibération n°2013-22 du 25 juin 2013.

Il vous est proposé de prévoir une dernière tranche de crédits de paiement qui reprend les crédits de paiement non consommés de l'opération afin de solder le programme tout en restant dans l'autorisation de programme adopté lors de la délibération du 25 juin 2013

Vous trouverez en annexe le tableau correspondant. Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT

SITUATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 00000017 ET CREDITS DE PAIEMENT

Intitulé de l'AP	montant des AP - Capacité d'engagement			montant des CP - capacité de paiement	
	Pour mémoire AP	modification proposée	total AP cumulée proposée au vote	CP antérieurs consommés (2015 et avant)	CP 2016
00000017 - ANTARES	3 803 843,00	-	3 803 843,00	3 401 168,66	402 674,34
<i>vérification</i>			3 803 843,00	3 803 843,00	

00000017 - ANTARES

3 803 843,00

3 803 843,00